



BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE
SOCIETE ANONYME
SIEGE SOCIAL : 70-72 AVENUE HABIB BOURGUIBA – TUNIS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS
AU 30 SEPTEMBRE 2016

LIBELLES	TROISIEME TRIMESTRE 2016	TROISIEME TRIMESTRE 2015	DU DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2016 AU 30/09/2016	DU DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2015 AU 30/09/2015	31/12/2015
1- Produits d'exploitation bancaires répartis en :	199 098 640,986	176 405 323,447	582 918 979,972	519 363 530,591	724 170 567,499
* Intérêts	128 524 825,220	116 235 926,878	367 189 560,066	345 363 976,090	474 434 051,739
* Commissions en produits	35 554 333,949	31 410 731,962	105 778 795,508	92 667 642,718	131 808 292,538
* Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement et opérations financières	35 019 481,817	28 758 664,608	109 950 624,398	81 331 911,783	117 928 223,222
2- Charges d'exploitation bancaires répartis en :	57 365 791,159	49 887 379,389	162 844 145,731	141 230 555,259	191 587 841,727
* Intérêts encourus	56 711 935,166	49 757 263,978	161 636 671,685	140 743 156,325	190 810 901,011
* Commissions encourues	653 855,993	130 115,411	1 207 474,046	487 398,934	776 940,716
* Autres charges	-	-	-	-	-
3- Produit net bancaire	141 732 849,827	126 517 944,058	420 074 834,241	378 132 975,332	532 582 725,772
4- Autres produits d'exploitation	1 847 112,671	1 937 210,330	5 762 490,476	5 823 341,508	8 105 325,396
5- Charges opératoires, dont:	70 706 899,824	65 222 328,671	209 388 055,477	193 674 803,879	265 685 578,151
* Frais de personnel	46 608 731,975	44 280 074,754	138 228 783,322	129 938 979,006	175 117 508,221
* charges générales d'exploitation	16 054 466,962	14 740 413,604	48 801 055,659	43 876 818,611	61 864 533,638
6- Structure du portefeuille :	-	-	1 564 249 103,510	1 322 175 948,666	1 464 368 575,044
* Portefeuille-titres commercial	-	-	1 177 832 335,913	984 608 937,204	1 101 495 186,868
* Portefeuille-titres d'investissement	-	-	386 416 767,597	337 567 011,462	362 873 388,176
7- Encours des crédits nets	-	-	7 121 869 175,003	6 150 552 471,020	6 583 294 201,931
8- Encours des dépôts, dont:	-	-	8 687 391 294,788	7 680 363 945,305	8 090 342 318,637
* Dépôts à vue	-	-	4 353 979 454,228	3 668 128 624,864	3 946 817 936,638
* Dépôts d'épargne	-	-	2 108 326 484,453	1 913 211 310,961	1 972 712 783,276
9- Emprunts et ressources spéciales	-	-	187 992 606,683	130 127 045,875	118 656 904,125
* Emprunt obligataire	-	-	0,000	0,000	0,000
* Emprunts subordonnés	-	-	119 951 909,986	52 892 263,151	46 471 938,397
* Ressources spéciales	-	-	68 040 696,697	77 234 782,724	72 184 965,728
10- Capitaux propres	-	-	703 481 956,573	619 531 416,207	703 224 162,757

FAITS SAILLANTS DES NEUF PREMIERS MOIS 2016

La BIAT a clôturé les neuf premiers mois de l'année 2016 avec les résultats suivants :

- ⇒ Un PNB de 420,1MD, en accroissement de 11,1% par rapport à fin septembre 2015 ;
- ⇒ Des charges opératoires de 209,4MD, marquant une évolution modérée de 8,1% ;
- ⇒ Des encours de dépôts de 8 687,4 MD, enregistrant un accroissement de 13,1%, d'autant plus satisfaisant qu'il est tiré par les dépôts à vue (+18,7%),
- ⇒ Des encours de crédits nets de 7 121,9MD, en progression de 15,8%.

NOTES AUX INDICATEURS D'ACTIVITE

DE LA BIAT AU 30/09/2016

I- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES ADOPTES LORS DE L'ETABLISSEMENT DES INDICATEURS PUBLIES :

Les présents indicateurs de la banque sont arrêtés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Ces principes et conventions comptables concernent principalement les règles qui ont été appliquées pour la prise en compte des produits et des charges et les règles de conversion des opérations en devises.

1. Les règles de prise en compte des produits d'exploitation bancaire

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions bancaires sont pris en compte dans le produit net bancaire de la période pour leurs montants se rapportant à la période relative aux neuf premiers mois de l'année 2016.

Ainsi, les produits qui ont été encaissés et qui concernent des périodes postérieures au 30-09-2016 ne sont pas pris en considération dans les produits d'exploitation bancaire de la période et ce, conformément aux dispositions prévues par les normes comptables.

En revanche, les intérêts et commissions bancaires courus et non échus au 30-09-2016 sont inclus dans les produits d'exploitation bancaire de la période.

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable sectorielle n°24 que par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et produits assimilés exigibles au 30-09-2016 et non encaissés ou dont l'encaissement est douteux ne sont pas pris en considération dans le résultat et figurent au bilan sous forme d'agios réservés.

Les intérêts et produits assimilés constatés en agios réservés au cours des exercices antérieurs et qui sont encaissés en 2016 sont en revanche inclus dans les produits d'exploitation bancaire arrêtés au 30-09-2016.

2. Les règles de prise en compte des charges

Les charges d'intérêts et les commissions encourues sont prises en compte pour leurs montants se rapportant aux neuf premiers mois de l'année 2016. Ainsi, les charges qui ont été décaissées et qui concernent des périodes postérieures au 30-09-2016 sont constatées dans le bilan sous forme de comptes de régularisation.

3. Les règles de conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises qui sont converties sur la base du dernier cours de change moyen de la BCT du mois de septembre 2016. Les gains et pertes de change résultant de cette conversion sont pris en compte dans le résultat arrêté au 30/09/2016.

4. Présentation des Indicateurs Trimestriels

Les indicateurs trimestriels arrêtés et publiés par la BIAT au titre des neuf premiers mois de l'année 2016, sont présentés conformément aux dispositions prévues par la loi n° 2005-96 du 18/10/2005 et de l'arrêté du Ministre des Finances du 12/07/2006 et comportent aussi bien les données relatives à l'année 2015 que celles relatives à l'année 2016.

Les données relatives à l'année 2015 sont conformes à celles publiées en Octobre 2015 dans le cadre des indicateurs trimestriels des neuf premiers mois de 2015.

II- EXPLICATION DES DONNEES DES INDICATEURS TRIMESTRIELS :

1. Les produits d'exploitation bancaire

Les produits d'exploitation bancaire s'élèvent au titre des neuf premiers mois de l'année 2016 à 582 919 mD.

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- Intérêts et revenus assimilés,
- Commissions en produits,
- Revenus du portefeuille titres commercial et opérations financières et revenus du portefeuille d'investissement,
- Gains de change,

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, ces produits d'exploitation bancaire sont présentés nets des agios réservés.

2. Les charges d'exploitation bancaire

Les charges d'exploitation bancaire totalisent 162 844 mD au titre des neuf premiers mois de l'année 2016.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus et charges assimilées,
- Commissions encourues,

Les intérêts encourus sont composés des intérêts sur comptes ordinaires, sur comptes d'emprunts interbancaires, sur dépôts de la clientèle, sur emprunts subordonnés et sur ressources spéciales.

Les commissions encourues sont composées essentiellement des commissions sur opérations de trésorerie et interbancaires.

3. La structure du portefeuille

Ce poste comporte les encours du portefeuille titre commercial et du portefeuille titre d'investissement.

Les encours du portefeuille titres d'investissement sont composés des titres d'investissement, des titres de participation, des titres des entreprises associées et coentreprises, des titres des entreprises liées, des titres en portage et des fonds gérés.

Ces encours des titres sont présentés en brut c'est-à-dire compte tenu des créances rattachées et compte non tenu des provisions constituées sur ces titres.

4. Les encours des crédits

Les encours des crédits de la clientèle sont composés des comptes débiteurs, des autres concours, des crédits sur ressources spéciales et des comptes courants associés.

Ces encours des crédits sont présentés en net c'est-à-dire compte tenu des créances rattachées et compte tenu des agios réservés et des provisions constituées sur les créances douteuses.

5. Les encours des dépôts

Les encours des dépôts de la clientèle sont composés des dépôts à vue, des comptes d'épargne, des comptes à échéance, des bons à échéance et valeurs assimilées, des certificats de dépôt marché monétaire, des autres sommes dues à la clientèle et des dettes rattachées.

Ces encours des dépôts sont majorés des dettes rattachées et diminués des créances rattachées sur ces dépôts.

6. *Emprunts et ressources spéciales*

Les emprunts et ressources spéciales sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

7. *Capitaux propres*

Les capitaux propres au 31/12/2015 et au 30/09/2016 sont présentés après affectation du résultat de l'exercice 2015 tel qu'approuvé par l'AGO des actionnaires du 27/05/2016.

Les résultats enregistrés par la BIAT au titre des neuf premiers mois de l'année 2015 et des neuf premiers mois de l'année 2016 ne sont pas inclus aux capitaux propres présentés aux mêmes dates.